

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. VINCENT WERMEILLE, DÉPUTÉ (GROUPE PCSI), INTITULÉE « SOUTIEN CANTONAL AU PROJET D'AMELIORATION DU CHEVAL DE RACE FRANCHES-MONTAGNES ? » (N° 2745)**

Le canton du Jura soutient l'élevage chevalin de manière importante ; il est sans doute le canton qui soutient le plus ce genre de production. Le Jura assume donc son rôle de détenteur du berceau de la race Franches-Montagnes. La très grande partie des mesures est constituée de primes incitant les éleveurs à sélectionner au mieux leurs chevaux mais aussi à les former et à les mettre en valeur. La grande majorité des aides est attribuée sous forme de contributions versées directement aux détenteurs de chevaux d'élevage.

Le canton soutient également la promotion de l'élevage chevalin par des contributions versées à la Fédération jurassienne d'élevage chevalin ainsi qu'aux organisateurs d'épreuves sportives destinées aux chevaux suisses (attelage, saut, dressage, ...). Cette politique porte ses fruits puisque le canton du Jura est le seul canton où les effectifs d'élevage se maintiennent alors qu'ils s'érodent dangereusement dans tout le reste de la Suisse.

Il est utile de préciser que le projet de croisement auquel fait référence la question écrite ne fait pour l'heure pas l'unanimité au sein des éleveurs suisses y compris dans le Jura où certains syndicats d'élevage ont communiqué leur méfiance à l'égard d'un tel projet.

Depuis la réforme de la politique agricole fédérale dans les années nonante, la Confédération et les cantons n'interviennent plus directement dans l'organisation de l'élevage qui est du ressort de l'association des éleveurs. Dans le Jura, l'administration travaille en étroite collaboration avec le monde des éleveurs, mais le canton n'intervient pas directement dans les décisions et l'orientation que les éleveurs souhaitent donner à l'élevage. Dès lors, le Gouvernement est d'avis qu'il est prématuré de se prononcer sur une aide en faveur d'un projet de croisement, en tout cas aussi longtemps que les éleveurs ne se seront pas définitivement positionnés sur cette question et de manière non équivoque. En l'état, le Gouvernement n'entend pas soutenir un projet de croisement. Par ailleurs et dans le but de respecter le programme d'économie, une aide allant dans ce sens ne pourrait se faire qu'au détriment d'autres mesures en vigueur actuellement et qui donnent satisfaction. En outre, il est utile de préciser que le discours du chef du Département de l'Economie et de la Coopération lors de la Sélection nationale des étalons à Glovelier ne comprenait aucune promesse allant dans le sens d'un soutien au projet de croisement évoqué dans la question écrite.

Par ailleurs, le Gouvernement partage l'avis qu'il faut être extrêmement prudent en matière de croisement, car il est très important de préserver les principales qualités du cheval des Franches-Montagnes, en particulier son caractère qui en fait un animal unique et particulièrement adapté aux besoins des loisirs équestres. Il faut véritablement veiller à ce que ce cheval demeure un cheval polyvalent et ne devienne pas un petit demi-sang. Le croisement n'est enfin pas la seule méthode pour remédier au problème de la consanguinité, d'autres pistes sont proposées aux éleveurs ; la station de recherche Agroscope et le Haras national travaillent aussi sur ce problème, de même que la Fédération suisse du Franches-Montagnes. Les éleveurs devraient donc logiquement se voir proposer des solutions concrètes ces prochaines années.

Delémont, le 18 août 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le Chancelier

  
Jean-Christophe Kübler